

d'Augerville. Quatre cent mille francs souscrits immédiatement par le parti royaliste, lui permirent de conserver son domaine. Berryer avait donné assez de preuves de son désintéressement pour accepter cette offrande sans compromettre sa dignité.

Rothschild voulait, un jour, l'associer à une certaine affaire financière ; il répondit par un "jamais" si énergique, qu'on n'eut plus envie de revenir à la charge. Un autre est étonné qu'il ne cherche pas à s'enrichir, n'ayant qu'à se baisser pour se relever les mains pleines d'or : "c'est vrai, dit Berryer, mais il faudrait se baisser."

Toute la beauté du caractère du grand orateur est dans cette réponse. Il vit le gouvernement de son pays changer dix-sept fois, sans changer lui-même. Type admirable de fidélité chevaleresque, il resta toute sa vie fidèle aux convictions de sa jeunesse. Il n'abaisa jamais son drapeau, ni devant le pouvoir, ni devant l'argent. Il passerait certainement pour un revenant parmi les hommes politiques d'aujourd'hui.

Berryer, fidèle jusqu'au bout, à cette action légale dont il avait été le champion, ne voulut prendre aucune part aux mouvements révolutionnaires dirigés contre la monarchie de Juillet. Il assista à sa chute sans étonnement et comme sans regret. Voyant les divisions se perpétuer au sein de l'assemblée elle-même, il devina que le despotisme n'était pas loin. "Ces murs resteront peut-être debout, disait-il, mais ils seront habités par des législateurs muets."

Le coup d'Etat du 2 décembre réalisa ces prévisions. Berryer protesta, et le soir, Louis-Napoléon envoya son ancien défenseur coucher dans un cachot de Vincennes.

Pendant les douze ans qui suivirent le coup d'Etat, Berryer rentra dans la vie privée, partageant son temps entre le palais, le plaisir des champs, les arts et les amis.

Cependant, de nouveaux honneurs vinrent le chercher dans sa retraite, et le 25 juillet 1852, il fut élu bâtonnier des avocats de Paris. L'année suivante, l'Académie le reçut parmi ses membres.

En 1862, les avocats fêtèrent dans un banquet, le cinquantième anniversaire de l'inscription de leur illustre collègue, et les avocats de Londres s'associèrent à l'hommage rendu à Berryer par leurs confrères de France.

Aux élections de 1863, Marseille le renvoya au parlement.